



Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité**

**État de situation à mi-parcours**

**du Cégep de Saint-Jérôme**

Décembre 2024

Québec 



Québec, le 11 février 2025

Madame Nadine Le Gal  
Directrice générale  
Cégep de Saint-Jérôme  
455, rue Fournier  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité – Deuxième cycle d'audit – État de situation à mi-parcours**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 18 décembre 2024, la Commission a pris connaissance de l'état de situation à mi-parcours transmis par le Cégep de Saint-Jérôme le 28 juin 2024. Cet état de situation découle du rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité (SAQC) adopté par la Commission en juin 2023.

Lors du deuxième cycle de l'évaluation SAQC, le collège a élaboré un plan d'action tenant compte des analyses qu'il a réalisées et des constats qu'il a établis au cours de sa démarche d'autoévaluation. Afin de soutenir l'amélioration continue de l'efficacité de son système d'assurance qualité, il est attendu du Collège qu'il mette en œuvre son plan d'action et qu'il l'actualise au besoin, selon les constats qu'il a effectués ou les enjeux qu'il a rencontrés en cours de route. Il est aussi attendu du Collège qu'il prenne en compte les avis émis par la Commission dans le respect de ses priorités institutionnelles et en conjonction avec l'ensemble des actions qu'il prévoit réaliser.

**Actualisation et mise en œuvre du plan d'action**

Dans l'état de situation à mi-parcours qu'il a transmis à la Commission, le Collège indique avoir maintenu les actions de son plan d'action et ne pas l'avoir ajusté. Il indique effectuer un bilan annuel de son plan d'action, se donnant ainsi l'occasion, au besoin, de faire des ajustements.

Le Collège témoigne avoir entrepris la mise en œuvre de son plan d'action. Il indique avoir réalisé six actions, dont la révision du guide d'élaboration et

d'actualisation des programmes, la création d'un gabarit de cahier de programmes et l'élaboration d'une grille d'analyse visant à soutenir les départements dans l'application de leur processus d'approbation départementale des plans de cours. Le Collège mentionne aussi que sept actions ont été entreprises et qu'une action est à entreprendre.

La Commission considère que la mise en œuvre du plan d'action du Collège devrait contribuer à assurer l'amélioration continue de l'efficacité de son système d'assurance qualité.

### **Prise en compte des invitations et des suggestions**

Dans son rapport, la Commission avait émis une invitation :

- Concernant la mise en œuvre de mécanismes veillant à la valeur des méthodes pédagogiques, le Collège indique avoir adopté sa *Politique de développement professionnel du personnel enseignant*.

En somme, le Collège témoigne avoir pris en compte l'invitation émise par la Commission et avoir entrepris des actions à cet égard, contribuant ainsi à l'amélioration continue de l'efficacité de son système d'assurance qualité.

Advenant, Madame la Directrice générale, que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M<sup>me</sup> Anne-Marie Soulard.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le président,

***Original signé***

Denis Rousseau

c. c. : M<sup>me</sup> Patricia Tremblay, directrice des études